Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

CONTRAT « MISE EN PLACE DE MAVILLEMONSHOPPING SUR LA VILLE D'ALBERT »

Entre la ville d' ALBERT et E-SY COM

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

- **LA VILLE D'ALBERT**

Ayant sa mairie à Place Emile Leturcq, 80300 Albert dûment représentée par son maire Claude Cliquet.

Ci-après dénommée « Ville d' Albert »

D'une part,

ET

- **E-SY COM**

SAS au capital social de 30 000 euros (filiale du groupe La Poste), inscrite au RCS de PAU sous le numéro 75409821800011, dont le siège social est au 2 avenue Pierre Angot – 64000 PAU, dûment représentée par son directeur général Thierry Chardy.

Ci-après dénommée « E-SY COM »

D'autre part,

AYANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

E-SY COM est le propriétaire de la plateforme mavillemonshopping qui permet aux commerçants de digitaliser leurs boutiques.

Dans le cadre du contrat, la ville d'Albert souhaite accompagner les commerçants dans la transition numérique et ainsi déployer mavillemonshopping sur la ville.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les principales conditions et modalités du partenariat entre les Parties.

Le présent contrat n'exclut pas la conclusion de contrats ultérieurs entre les deux parties si des évolutions d'objectifs ou de fonctionnement avaient lieu durant la durée du contrat.

Article II – Obligations de E-SY COM

Dans le cadre du présent contrat, la société E-SY COM s'engage à réaliser les prestations ci-après :

- La mise à disposition de la plateforme mavillemonshopping ;
- La formation des commerçants d'Albert et des chargés de mission « commerces » de la ville d' Albert ;

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

- La mise en œuvre d'un programme d'animation, de formation et de recrutement des cityzens.
- La mise à disposition d'un pack de communication « commerçant » contenant stickers, flyers et PLV accompagnant le lancement de mavillemonshopping ;

Plus précisément la société E-SY COM s'engage à:

1-Assurer une phase de pré-lancement comprenant:

- Mise à disposition de la plateforme mavillemonshopping & ouverture d'une section spécifique à la ville d'Albert.
- Accompagnement de la ville d'Albert à la construction du plan de communication annuel
- Prospection & prise de contact avec les commerçants sur la zone définie par la ville d'Albert.
- Formation des commerçants de la ville d'Albert.
- Remise des packs PLV pour les commerçants adhérents à mavillemonshopping
- Sourcing & prise de contact avec les blogueurs & influenceurs locaux pour promotion & recrutement des cityzens
-1/2 journée de formation aux managers de ville chargés de mavillemonshopping sur la ville d'Albert.
-Mise à disposition d'une hotline ouverte 5j/7 pour support commercial et technique aux commerçants et cityzens
- Réunions de co-pilotage et de suivi de projet sur la base de 5 réunions annuelles (1 réunion mensuelle les 3 premiers mois puis 2 sur le restant de l'année)
- Création graphique du plan de communication et mise à disposition des supports de communication à destination des commerçants, clients et cityzens.

2-Assurer une phase de lancement comprenant:

- Phase de recrutement des commerçants de la ville d'Albert
- Phase de recrutement des cityzens de la ville d'Albert
- Formation des interlocuteurs de la ville d'Albert
- Assistance technique & commerciale des commerçants

3-Assurer une phase de fonctionnement comprenant:

La ville d'Albert devient accessible sur mavillemonshopping et bénéficie de l'animation globale que la solution génère sur le territoire.
L'ouverture de la ville sur mavillemonshopping permet aux commerçants résidents de disposer d'un profil en ligne permettant :

- De mettre en valeur les produits de leur boutique ;
- De proposer aux clients de nouveaux modes d'acheminement des produits tel que le click & collect, l'e-réservation ou la livraison de proximité + livraison France métropolitaine
- Co-construction du plan de communication et d'achat d'espace nécessaire à la promotion de la solution mavillemonshopping sur votre territoire
- Mise en place d'un schéma de logistique urbaine qui permet à tous les habitants de la ville d'Albert de bénéficier d'une livraison de proximité.
- En partenariat avec le groupe La Poste, le schéma de logistique urbaine est adapté aux spécificités de la ville d'Albert.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

Article III – Obligations de la ville d'Albert

Afin de permettre à E-SY COM d'assurer les prestations définies à l'article II, la ville d'Albert s'engage à :

- Mettre à la disposition de la société E-SY COM un chargé de projet qui lui servira d'interlocuteur unique ;

- Prévenir et faciliter la mise en relation des équipes mavillemonshopping avec les commerçants pour optimiser leur formation ;

- Accompagner le lancement de mavillemonshopping par la mise à disposition des moyens de communication;

Article IV – Objectifs et conditions financières du partenariat

En contrepartie de la prestation fournie par E-SY COM, la ville d'Albert s'engage à s'acquitter des factures relatives à :

- La mise à disposition de la plateforme, l'accompagnement, la sensibilisation, la formation des commerçants et des chargés de mission « commerces » de la ville d'Albert pour un montant de 4.965,50€ H.T soit 5.958,60 € TTC pour l'année 1.

Le règlement de la prestation s'effectuera par virement:
- 30% d'acompte à la signature du contrat
- 70% à l'ouverture de la solution au grand public

- Pour les années 2 et 3, le montant de la prestation s'élèvera à un montant de 2.979,30 € H.T soit 3.575,16 € TTC.

Article V – Evolution des relations contractuelles

Il est convenu entre les Parties que toute modification et/ou adaptation ultérieure des dispositions prévues par le présent contrat devra faire l'objet au préalable de la conclusion d'un avenant.

Article VI – Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans à compter du 3 juillet 2019.

A l'issue de cette période, les Parties sont convenues de se rencontrer pour revoir le cas échéant les modalités financières d'accomplissement par E-SY COM de ses prestations.

Article VII- Conditions de résiliation

Tout manquement de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle a en charge, aux termes des articles 2, 3 et 4 du présent contrat pourra entraîner, la résiliation de plein droit au présent contrat, quinze jours après mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Le présent contrat pourra être résilié, en dehors de toute faute, à tout instant par chacune des parties, sous la réserve d'un préavis de trois mois.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

Article VIII- Conditions logistiques

Les prestations de collectes et de livraisons seront effectuées principalement par La Poste dans les conditions définies dans l'annexe 1 du présent contrat.

Toutefois, la société mavillemonshopping se réserve le droit de collecter et de livrer avec le prestataire de son choix si les conditions de partenariat sont plus avantageuses pour elle et ses clients que la convention proposée par La Poste.

A défaut, il appartiendra à la collectivité territoriale de décider, contre rémunération, de préciser le modèle logistique à mettre en œuvre qui serait dérogatoire à l'offre de logistique standard proposé par La Poste.

Article IX - Différends et litiges

En cas de difficulté dans l'exécution du présent contrat, les Parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout différend ou litige relèvera de la compétence exclusive de la juridiction compétente de Pau.

Fait en deux exemplaires, à Albert, le 3 juillet 2019

Pour La ville d'Albert	**Pour E-SY COM**
M. LE MAIRE	Directeur général
Claude CLIQUET	Thierry Chardy

MAIRIE D'ALBERT (Somme)

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

Annexe 1 :

Extrait de la convention logistique

CONDITIONS D'APPLICATION DU CONTRAT

« Proxi course Commerçants »

POUR LA VILLE D'ALBERT

Ce présent contrat définit les conditions d'applications du Contrat Cadre « Proxi Course Commerçants » pour la ville d'ALBERT.

Les données variant par rapport au contrat cadre « Proxi course Commerçants » E Sy Com seront marquées en bleu.

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les obligations respectives de La Poste et du Client dans le cadre de « Proxi course Commerçants », qui est un service de livraison de proximité de courses, à domicile, pour des commerces de quartier.

Les présentes Conditions Générales de Vente comprennent les tarifs et sont communiquées au Client avant la signature du Contrat.

Toute demande de souscription de Contrat fait l'objet d'une étude préalable de faisabilité par le site courrier local de La Poste qui dessert la zone géographique souhaitée par le Client.

Le commerçant et ses destinataires doivent résider dans la zone locale de distribution validée entre le Client et La Poste.

Les jours de prise en charge et de livraison sont convenus localement par E-Sy com avec La Poste en fonction des possibilités de cette dernière.

Les heures limites « standard » de commande par le commerçant dans le Portail Client sont les suivantes :

- avant 13heures pour une prise en charge et une livraison au plus tôt à J+1, sous réserve de faisabilité appréciée localement par La Poste

- entre 13H et 23H59, pour une prise en charge et une livraison au plus tôt à J+2, sous réserve de faisabilité appréciée localement par La Poste

Le commerçant peut passer commande pour une prise en charge et une livraison à une date ultérieure.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

Il pourra être convenu des plages horaires de prise en charge et/ou de livraison inférieures à la demi-journée, selon la faisabilité appréciée localement par La Poste.

Chaque commande ne peut excéder un poids maximum de 15kg répartis en 1 à 3 paquets non soumis à affranchissement.

Les livraisons sont facturées en fin de mois au Client.

Le service ne fonctionne pas le dimanche et les jours fériés.

ARTICLE 2 – CARACTERISTIQUES DU SERVICE

2.1 Personnes pouvant souscrire le Contrat

Le Contrat peut être souscrit par des commerçants de quartier, par les pharmaciens d'officine (uniquement pour les produits de parapharmacie) ou par une plateforme locale de commerce en ligne, un centre communal d'action sociale, un organisme social ou de prévoyance (mutuelles, assurances, caisses de retraite) proposant ce service à leurs adhérents, notamment pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou isolées. Ces organismes s'engagent à faire respecter le Contrat par le ou les commerçants adhérant au service.

Le terme « Client » désigne la personne souscrivant le Contrat, qu'elle soit commerçant ou organisme social ou de prévoyance agissant pour le compte de commerçants.

2.2 Etude de faisabilité préalable

La Poste effectue une étude préalable de faisabilité à partir des indications du Client portant notamment sur :

- la quantité estimative journalière des livraisons
- la zone géographique de résidence des destinataires
- Les jours de prise en charge et de livraison souhaités (détaillés par demi-journées de la semaine, voire en créneau horaires plus fins)
- Les horaires d'ouverture du (des) points de vente.

La Poste s'engage à faire une proposition au Client dans les dix jours ouvrés de sa demande.

Dans l'éventualité où aucune réponse favorable ne pourrait être apportée à la demande du Client, celui–ci en serait informé dans ce délai.

La proposition finalement validée par les Parties sera reprise dans les Conditions Particulières ou le Devis du Contrat à signer.

Si le Contrat est souscrit par un organisme agissant pour le compte de plusieurs commerçants, il sera établi une étude de faisabilité par commerçant adhérent.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

Pour la ville d'Albert, La Poste propose à E-Sy Com de réaliser l'intégralité des études de faisabilité en amont de la mise en place du service.

Les Conditions Particulières ou le Devis comprendront notamment:

- les jours et les plages de commande convenus,

- les jours et les plages de prise en charge et de livraison convenus, dans les limites figurant à l'article 1.

- la zone géographique de livraison.

Ces conditions seront intégrées dans le Portail Client.

2.3 Service de base : la livraison

Le Client peut demander à La Poste de collecter les courses dans le point de vente, ou bien les déposer lui-même dans le site courrier local de La Poste. Il exprimera son choix dans les Conditions particulières ou le Devis du Contrat.

La Poste offre la possibilité aux commerçants, de la ville d'Albert, de déposer les courses aux adresses suivantes :

UD ALBERT
Parc d'Activité Henri Potez n° 2
BP 50099
80303 ALBERT CEDEX

Le facteur livre les courses au destinataire, selon le mode de livraison indiqué lors de chaque commande dans le Portail. La livraison peut être:

- en main propre contre signature, à domicile, ou chez un tiers désigné, ou sur le lieu de travail
- ou en boite aux lettres normalisée (dimensions : 260*260*340mm), à condition que le paquet pèse au plus 3kg et que ses dimensions soient inférieures à celles de la boite aux lettres.

Le Client doit informer le destinataire des modes de livraison possibles.

2.4 Service complémentaire : l'enlèvement et l'échange

La Poste propose aussi au Client :
- l'enlèvement chez le destinataire d'articles à réparer (chaussures…), à nettoyer (pressing) et leur remise au commerçant,
- la livraison de marchandises en échange d'autres marchandises ou d'une enveloppe fermée contenant le règlement par chèque et leur remise au commerçant.

L'enlèvement et l'échange sont réalisables également en boite aux lettres ou en main propre auprès d'un tiers désigné. La Poste ne propose pas l'enlèvement et l'échange sur le lieu de travail.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

2.5 Commande des prestations dans le Portail client de La Poste

Le Client commande les prestations à La Poste par le Portail Client de La Poste accessible depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette.

Les conditions de passation des commandes sont précisées ci-après en article 4.

2.6 Limite de prestations

La Poste ne prendra en charge aucune demande directe des destinataires, et ne percevra aucun paiement de leur part.

ARTICLE 3 - CONDITIONS D'ADMISSION

3.1 Marchandises acceptées :

- Les aliments stables à température ambiante, ne nécessitant pas de maintien en température dirigée.
- Les autres marchandises telles que textiles, produits de maroquinerie, produits culturels, équipement de la maison, etc…
- Les produits de parapharmacie
- Les boissons alcoolisées, les produits d'entretien, de droguerie et d'hygiène, conditionnés en unités de vente destinées à l'utilisateur final.

3.2 Marchandises exclues

- Les articles de pressing sur portants : seul le pressing « plié » est admis
- Les denrées alimentaires périssables, fragiles, altérables, non stables à température ambiante, et celles nécessitant un transport en température dirigée (produits frais, congelés, surgelés, produits transformés ou en liaison chaude).
- Les produits salissants, interdits, dangereux ou relevant pour leur transport d'une règlementation spécifique et d'autorisations administratives dont ne dispose pas La Poste (marchandises dangereuses au sens du règlement ADR, produits de transfusion sanguine, transport de fonds)
- Tout objet susceptible de porter atteinte à la sécurité ou à l'intégrité des personnels de La Poste ou de ses transporteurs ou du chargement du véhicule
- Les envois postaux en lettre ou en colis
- Les objets de valeur.

3.3 Conditionnement par le commerçant

Le commerçant doit confier à La Poste des marchandises préalablement conditionnées et emballées de manière adaptée à leur nature et à leur poids.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

L'emballage utilisé doit être à la fois:

- résistant : supporter le poids du contenu, et protéger les marchandises
- scellé : fermé de telle manière que le destinataire puisse s'assurer que l'emballage n'a pas pu être ouvert par un tiers
- en mesure de supporter un transport sans véhicule en température dirigée, ni contenants réfrigérants.

L'emballage doit présenter les dimensions suivantes:

- minimales, de 17*23 cm, afin de pouvoir y apposer une étiquette adresse d'une dimension de 15*21 cm (cf. annexe 2).
- maximales, de 150 cm < L+l+h ≤ 200 cm et/ou L < 100cm.

L'emballage peut être:

- soit à usage unique (paquet, carton, sachet, sac, enveloppe)
- soit réutilisable (ex : contenant spécifique pour des fleurs), auquel cas, il est restitué au commerçant au jour et dans la plage horaire indiqués à la commande dans le Portail Client et figurant aux Conditions Particulières ou au Devis.

Au-delà de 5kg, le commerçant devra, si possible, conditionner la marchandise en plusieurs paquets. Le commerçant s'assurera que le nombre de paquets préparés correspond bien au nombre de paquets déclarés dans le Portail Client.

3.4 Etiquetage des paquets par le commerçant

Le commerçant doit étiqueter chaque paquet.

Les étiquettes de chaque paquet sont générées automatiquement lors de la commande dans le Portail Client. Elles comprennent les informations suivantes :

- nom de l'offre : Proxi course
- type de prestation : livraison ou échange
- nom et adresse du commerçant
- nom et adresse du destinataire
- date de la livraison ou de l'échange
- référence de la prestation
- type de livraison : à domicile en main propre, en boite aux lettres, sur le lieu de travail
- nombre de paquets (1 à 3)

Le commerçant imprime l'étiquette s'il dispose d'une imprimante.

A défaut, il remplit de manière manuscrite une étiquette vierge, suivant le modèle figurant en annexe 3 du Contrat.

S'il y a plusieurs paquets pour une livraison, chacun devra comporter le nombre total de paquets (dans la limite de 3) et le numéro de chacun sur le total :(1/3, 2/3, 3/3).

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

Si le Contrat est souscrit par un organisme tiers pour le compte de commerçants ne disposant pas de droit d'accès au Portail Client, chaque commerçant reçoit par mail les étiquettes à apposer sur les paquets.

3.5 Etiquetage par le destinataire en cas d'enlèvement ou d'échange à domicile

Le destinataire, en cas d'enlèvement ou de livraison d'un paquet en échange d'un paiement, reçoit les étiquettes à imprimer par mail (envoi automatique depuis le Portail Client) et à coller sur les enveloppes ou le paquet.

Si le destinataire est dans l'impossibilité d'imprimer l'étiquette reçue par mail, il peut reporter l'intégralité des éléments de l'étiquette de manière manuscrite sur l'enveloppe ou le paquet.

ARTICLE 5 - REALISATION DES PRESTATIONS PAR LA POSTE

5.1 Prise en charge des paquets de marchandises par La Poste

Les paquets sont soit déposés par le commerçant dans le site courrier local dont il dépend, soit collectés chez le commerçant par le facteur.

Le Client mentionnera son choix dans les Conditions Particulières ou le Devis.

5.1.1 Dépôt des paquets par le Client dans le site courrier

Le commerçant peut mandater toute personne de son choix pour déposer les paquets, à condition d'en informer le site courrier local.
Les paquets doivent être déposés dans le site courrier local aux horaires d'ouverture de celui-ci, indiquées aux Conditions Particulières ou au Devis.

La Poste remet au commerçant un bordereau de dépôt sur lequel figure le nombre de paquets déposés et la signature du commerçant.

La signature du commerçant sur le bordereau de dépôt fait foi du nombre de paquets pris en charge par La Poste, ainsi que du jour et de l'heure de la prise en charge.

En l'absence de signature du commerçant, les mentions du bordereau de dépôt de La Poste feront foi entre les Parties.

La Poste refuse la prise en charge des paquets en cas de non-conformité avérée des paquets aux conditions d'admission énoncées en article 3.3 ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

La Poste offre la possibilité aux commerçants de la ville d'Albert de déposer les courses à l'adresse suivante :

UD ALBERT
Parc d'Activité Henri Potez n° 2
BP 50099
80303 ALBERT CEDEX

5.1.2. Collecte par le facteur chez le commerçant

Le facteur collecte les paquets chez le commerçant durant les plages horaires définies aux Conditions Particulières ou au Devis. Les paquets doivent être prêts à l'arrivée du facteur, afin de lui éviter toute attente.

Le facteur inscrit le nombre de paquets collectés et fait signer le commerçant, sur le terminal postal mobile, ou sur un bordereau au format papier dont il remet un exemplaire au commerçant.

La signature du commerçant, sur le terminal mobile du facteur ou sur un bordereau, fait foi du nombre de paquets pris en charge par La Poste, ainsi que du jour et de l'heure de la prise en charge. En l'absence de signature du commerçant, les mentions du terminal mobile ou du bordereau feront foi.

Le facteur ne pourra assurer la prise en charge des paquets dans l'un ou l'autre des cas suivants :
- magasin fermé. Le facteur laissera alors un avis de prestation dans la boite aux lettres
- adresse du commerçant inaccessible ou introuvable
- paquet non-conforme aux conditions de prise en charge de l'article 3 ci-dessus.

5.2. Livraison au destinataire

Le facteur livre les paquets, selon le mode de livraison indiqué à La Poste lors de la commande dans le Portail.

5.2.1 Livraison en main propre à domicile, chez un tiers, ou sur le lieu de travail

Le facteur livre le paquet au destinataire identifié sur l'étiquette, ou le cas échéant aux personnes également présentes à cette adresse.
Les paquets peuvent être remis entre les mains d'un voisin ou d'un concierge, à condition que ces derniers aient été clairement désignés dans la commande passée.

Les paquets peuvent être remis sur le lieu de travail du destinataire :
- soit en main propre au destinataire dans le hall d'entrée du lieu de travail
- soit à une personne habilitée par l'entreprise à recevoir les livraisons pour le compte des salariés

Le Client devra faire désigner par les entreprises acceptant la livraison sur le lieu de travail (ou proposant un service de conciergerie à leur personnel), les personnes habilitées à recevoir les livraisons.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

A cet effet, le Client remet à la Poste :

- soit un document par entreprise (sur papier en-tête et signé du responsable de l'entreprise) désignant les personnes habilitées à recevoir les paquets sur le lieu de travail pour le compte des personnels (modèle en annexe 2).
- soit un tableau récapitulatif des entreprises acceptant la livraison sur le lieu de travail, avec le nom de chaque entreprise, son adresse, le lieu de remise, le nom des personnes habilitées à recevoir les livraisons.

La livraison est attestée par la signature, sur le terminal mobile du facteur ou le bordereau de livraison papier, du destinataire, ou de la personne présente au domicile, ou du tiers désigné, ou de la personne habilitée en cas de livraison sur le lieu de travail. En l'absence de signature, les mentions du terminal mobile ou du bordereau feront foi.

5.2.2 Impossibilité de livraison en main propre

En cas d'absence du destinataire, le facteur remet le paquet dans sa boite aux lettres normalisée.

Si le destinataire ne possède pas de boite aux lettres normalisée, le facteur remet dans la boite aux lettres un avis de prestation et restitue le paquet au commerçant le jour et dans la plage horaire indiqués dans la commande.
En cas d'absences répétées des destinataires d'un Client, La Poste se réserve le droit de demander au Client de refuser à l'avenir la livraison pour ce destinataire.

Si le destinataire refuse le paquet, si son adresse est inaccessible ou si le destinataire est introuvable à l'adresse communiquée, le facteur retourne le paquet au commerçant le jour et dans la plage horaire indiqués dans la commande.
Toute impossibilité de livraison qui n'est pas due au fait de La Poste donnera lieu à facturation du Client comme si la livraison avait été réalisée.

5.2.3 La livraison en boite aux lettres

Le facteur remet le paquet dans la boite aux lettres du destinataire.

5.2.4 Impossibilités de livraison en boites aux lettres

Le facteur ne pourra assurer la livraison dans les cas suivants :
- dimensions du paquet ne permettant pas la remise en boite aux lettres
- boite aux lettres déjà pleine
- boite aux lettres non normalisée
- adresse inaccessible
- boite aux lettres inaccessible
- destinataire n'habitant pas à l'adresse indiquée

Le facteur dépose alors un avis de prestation dans la boite aux lettres.
Il restitue le paquet au commerçant, le jour et dans la plage de demi- journée indiqués dans la commande.

5.3 Enlèvement chez le destinataire

5.3.1 Enlèvement à domicile de marchandises

Le facteur peut procéder à l'enlèvement de marchandises soit en boite aux lettres normalisée soit en main propre (y compris auprès d'un tiers désigné).

Les destinataires doivent passer commande auprès de leur commerçant, ou du tiers agissant pour celui-ci.

La Poste ne prend pas de commande de la part des destinataires.

Le Client effectue la commande d'enlèvement dans le Portail Client. Il y précise le jour et la plage de demi- journée d'enlèvement demandés.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

Le destinataire doit :

- Emballer les articles dans les conditions prévues ci- dessus en article 3, en respectant les limites de poids et de dimensions
- Apposer sur le paquet une étiquette revêtue des informations suivantes, qui lui auront été transmises automatiquement depuis le Portail Client par mail :
  - type de prestation : enlèvement
  - nom et adresse du destinataire
  - nom et adresse du commerçant
  - date de l'enlèvement demandé
  - référence de la prestation
  - type d'enlèvement : en main propre ou en boite aux lettres
  - nombre de paquets (1 à 3)
- Porter à la main ces informations sur le(s) paquet(s), s'il est dans l'impossibilité d'imprimer l'étiquette reçue par mail, ou ne dispose pas d'adresse mail, auquel cas le commerçant
- Indiquer sa propre adresse mail dans la commande et informer le client par téléphone des mentions à porter sur le paquet.

Le facteur doit :

- Enlever le paquet à l'adresse indiquée dans la commande, contre signature en cas d'enlèvement en main propre,

- Remettre le(s) paquet(s) au commerçant, soit directement dans son point de vente, soit dans le site courrier, et contre signature sur le terminal mobile postal ou le bordereau.

5.3.2 Impossibilité d'enlèvement chez le destinataire

Le facteur ne pourra assurer l'enlèvement dans l'une des situations suivantes :
- destinataire absent,
- adresse inaccessible ou erronée,
- absence de paquet dans la boite aux lettres,
- paquet non conforme,
- divergence entre le nombre de paquets inscrits dans la commande et le nombre de paquets réellement commandés.

Le facteur laissera dans ces cas un avis de prestation dans la boite aux lettres du destinataire.
Ces impossibilités d'enlèvement n'étant pas dues au fait de La Poste, le Client sera facturé comme si l'enlèvement avait été réalisé.

5.4 Echange de marchandises ou livraison de marchandises en échange d'un pli clos contenant un chèque de paiement

Le facteur peut remettre des marchandises contre un règlement sous pli clos, soit en boite aux lettres, soit en main propre (y compris auprès d'un tiers désigné).
Il peut également livrer en main propre au destinataire un paquet en échange d'un autre paquet.

Le commerçant devra au préalable :

- Contacter par téléphone le destinataire pour l'informer du montant à régler et de l'ordre du chèque.
- Commander une « prestation d'échange » dans le Portail Client.
- Préparer un paquet contenant les marchandises.
- Coller l'étiquette sur le paquet.

Le destinataire devra :

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

- Préparer une enveloppe contenant le chèque ou le paquet à remettre au facteur, en échange du paquet confié par le commerçant.
- Apposer sur l'enveloppe l'étiquette reçue automatiquement par mail, ou y porter de manière manuscrite son nom, son adresse ainsi que l'adresse du commerçant.

Le facteur devra:

- Collecter le paquet chez le commerçant, le remettre au destinataire en échange de l'enveloppe contenant le chèque ou du paquet préparé par le destinataire.
- Remettre en main propre au commerçant l'enveloppe contenant le chèque ou le paquet confié par le destinataire, le jour et dans la plage horaire indiqués dans la commande.
- Faire signer le destinataire et le commerçant sur le terminal mobile postal pour les échanges réalisés en main propre.
- En cas de fermeture du point de vente, remettre l'enveloppe dans la boite aux lettres du commerçant.

ARTICLE 6 – NOTIFICATION PAR SMS OU MAIL DE LA LIVRAISON OU DE L'ENLEVEMENT EN BOITE AUX LETTRES OU DE TOUTE IMPOSSIBILITE DE PRESTATION

La Poste notifie par mail et sms au destinataire la réalisation de la livraison, et/ou de l'enlèvement en boites aux lettres normalisée. Cette notification fait foi de la réalisation des prestations.

En cas d'impossibilité de livraison ou d'enlèvement, en main propre ou en boite aux lettres, une notification par sms et mail est envoyée au destinataire, ainsi que par mail au Client.

Si le destinataire ne possède pas d'adresse mail ou de numéro de téléphone, le commerçant s'engage à renseigner ses propres coordonnées lors de la commande dans le Portail Client pour recevoir les notifications et en informer le destinataire.

ARTICLE 7 – SERVICE APRES-VENTE

Pour toute question liée à l'utilisation du Portail Client, le Client peut se reporter à la foire aux questions présente en ligne. S'il n'y trouve pas la réponse souhaitée, il peut remplir un formulaire

de contact en ligne qui sera redirigé à l'adresse mail du service client : **nsp@serviceclient.eservices-laposte.fr** ou alors contacter un conseiller clientèle au 08 92 68 24 01.

En cas de réclamation relative à une prestation, le Client est invité à contacter le Service Clients Entreprises de La Poste en composant le **3634 (du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h (0,30 euros par minute +prix d'appel**). Le Service Clients prendra en charge la réclamation et l'orientera pour traitement vers le site courrier dont dépend le Client. Le Client peut également se rapprocher de son interlocuteur commercial.

Si la Poste a connaissance de réclamations des destinataires, elle s'engage à les rediriger vers le Client qui a souscrit le Contrat, celui-ci restant seul responsable de la relation avec son propre client et du traitement de la réclamation.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

ARTICLE 8 – REGLES DE SECURITE

La manipulation des paquets ne doit présenter aucun caractère de dangerosité.

Le conditionnement des marchandises devra permettre d'éviter leur détérioration, bris ou ouverture pendant le transport.

Le commerçant veille à ce que les conditions de transport soient compatibles avec la bonne conservation des marchandises confiées à La Poste.

Les marchandises remises à La Poste doivent être en mesure d'être conservées à température ambiante quelle que soit la saison.

En cas de températures extrêmes, le commerçant devra confier à la Poste uniquement des marchandises supportant ces températures, ou à défaut, demander de suspendre momentanément le service.

Le commerçant garantit que les boissons alcoolisées, produits d'entretien, de droguerie et d'hygiène qu'il confie à La Poste sont toujours conditionnés en unités de vente destinées aux utilisateurs finaux, placés dans des emballages résistants aux chocs et clairement identifiables, et en quantités limitées permettant leur transport par La Poste en exemption totale aux règles de l'Accord européen relatif au transport international de matières dangereuses (ADR), et au moyen de véhicules non équipés ni signalisés pour le transport des matières dangereuses.

Si le commerçant dépose les paquets dans le site courrier local et accède avec son véhicule au quai de (dé)chargement, il pourra être amené à signer le protocole de sécurité du site courrier, en application des articles R 4515-4 à R 4515-11 du code du travail.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITE - FORCE MAJEURE

Responsabilité

Chaque Partie ne sera responsable que des dommages directs résultant de ses manquements, dans le cadre du Contrat, à l'exclusion de tous les dommages indirects tels que les pertes d'exploitation, de chiffre d'affaires et de clientèle.

Le Client s'engage à informer au préalable les destinataires des conditions de livraison, d'enlèvement et d'échange.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

Proxi course Commerçants est un transport de marchandises hors envoi postal, effectué sous licence de transport intérieur de marchandises par route pour compte d'autrui- délivrée à La Poste le 11 février 2015, sous le numéro 2015/11/0000767.

La Poste ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée en raison du contenu des paquets. Le Client s'engage en conséquence à vérifier que le conditionnement et l'emballage des marchandises est approprié à leur nature et à la règlementation qui leur est applicable, ainsi qu'aux règles, principes, codes déontologiques, chartes et bonnes pratiques de la profession, et aux conditions du présent Contrat.

En cas de manquement du Client à ces obligations (problèmes liés au conditionnement des produits, erreurs sur les produits à livrer…), La Poste ne saurait en être responsable auprès des destinataires et ne traite pas leurs réclamations.

En cas de perte ou dommage causé par La Poste aux paquets pris en charge, à l'exclusion de tout dommage causé au seul emballage, une **indemnité forfaitaire 69€** par prestation commandée, quel que soit le nombre de paquets, sera versée au Client.

En cas de non-respect du jour et de la plage horaire demandés lors de la commande, La Poste remboursera le prix de la prestation concernée, à l'exclusion de toute autre indemnité.

La Poste ne sera tenue à aucun remboursement ni indemnisation en cas de force majeure, d'absence ou refus du destinataire, d'adresse inaccessible ou erronée, ou de toute autre cause qui ne serait pas imputable à la Poste.

Force majeure

La responsabilité des Parties ne peut être engagée en cas de force majeure, entendue au sens de l'article 1218 du Code civil.

En cas d'empêchement temporaire de prestation pour cause de force majeure (restriction de circulation, intempéries, incendie…), La Poste en informera au plus vite le Client et confirmera cette information par courrier recommandé avec avis de réception.
Si le Client en est informé après la prise en charge des paquets, le site courrier, à ses frais, les ramènera au commerçant. L'information des destinataires est à la charge du Client.

La Poste s'efforcera de reprendre ses prestations dans les meilleurs délais.
Le Contrat sera suspendu pendant la durée de l'empêchement.

Si l'impossibilité de réaliser les prestations perdure au-delà de trente jours calendaires, les Parties pourront convenir d'une résiliation du Contrat sans pénalité ou responsabilité de part et d'autre.

ARTICLE 10 – RESILIATION - MODIFICATION

10.1 Démarrage des prestations

Les commandes de prestations pourront débuter 7 jours (hors samedi, dimanche et jours fériés) après la signature du Contrat.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

10.2 Date d'effet-Durée

Le Contrat est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de la date d'effet indiquée aux Conditions Particulières ou au Devis. Il se renouvellera par tacite reconduction, à chaque date anniversaire, pour une année, sauf dénonciation écrite par préavis d'au minimum un (1) mois, donnée par lettre recommandée avec avis de réception.

10.3 Résiliation

Le Contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des Parties à tout moment moyennant un préavis écrit de deux (2) mois.
Par ailleurs, le non-respect par l'une des Parties de ses obligations définies au Contrat autorise l'autre partie à résilier le Contrat, sans préjudice des dommages et intérêts qu'elle pourrait solliciter, sauf en cas de force majeure.
Le non-respect par le Client, notamment des conditions d'admission (article 3), des conditions d'utilisation du Portail Client ou de passation des commandes (article 4), ou des conditions de paiement (article 14), ou des règles de sécurité (article 8) , de communication (article 16) et de confidentialité (article 17), sera susceptible d'entrainer la résiliation de plein droit du Contrat aux torts exclusifs du Client.
La résiliation du Contrat prend alors effet 8 jours ouvrables après l'envoi d'une mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec avis de réception, à la Partie défaillante, restée infructueuse.

Si l'une des parties résilie le Contrat pour quelle que cause que ce soit, le dernier mois facturé sera celui au cours duquel la résiliation aura pris effet.

10.4 Modification

Pendant la durée du Contrat, le Client s'engage, lorsqu'il identifie une forte variation des volumes de commandes à venir, ou encore un élargissement de la zone géographique, à en informer La Poste.

Ces modifications sont soumises à une étude de faisabilité par La Poste et si elles sont acceptées par les Parties, feront l'objet de la résiliation du Contrat en cours et de la signature d'un nouveau Contrat.

ARTICLE 14 –DONNEES PERSONNELLES

14.1 Données des Clients

Les données du Client font l'objet d'un traitement informatique par La Poste destiné à l'exécution des services définis dans le Contrat. Les destinataires de ces données sont les services internes de La Poste dans le cadre de leur fonction et les prestataires y ayant accès dans le cadre de leurs missions.

La durée de conservation de ces données est celle nécessaire à l'exécution du service et à la gestion de la relation commerciale.

Conformément à la réglementation en vigueur applicable en matière de protection des données personnelles, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification auprès du service client entreprise

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

en déposant une demande au http://www.laposte.fr/entreprise/outils/demande-de-contact ou à l'adresse : service client entreprise Service Clients Courrier Entreprises -99999 LAPOSTE

Le Client peut pour des motifs légitimes exercer son droit d'opposition dans les mêmes conditions.

Ses données sont hébergées en France. La Poste a confié les opérations de maintenance de(s) (l') application(s) traitant les données à un prestataire informatique situé au Maroc. En cas d'incident informatique, l'équipe d'informaticiens du prestataire pourra y accéder, si nécessaire et dans le cadre uniquement des opérations de maintenance, sans pouvoir les modifier et ce en vue de procéder uniquement à des tests de bon fonctionnement.

14.2 Données fournies par le Client (coordonnées de ses clients)

La Poste s'interdit de porter atteinte aux droits de propriété du Client sur ses bases de données ou données. En conséquence, La Poste s'engage à ne pas les utiliser à d'autres fins que celles définies au Contrat.

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles, Le Client a seul la qualité de responsable de traitement. En conséquence, La Poste s'engage, en sa qualité de sous-traitant, à prendre les mesures nécessaires à assurer la protection et la confidentialité des Données qui lui sont transmises par le Client et à garantir le traitement sécurisé et confidentiel de telles Données. La Poste agira sur les Données ou Bases de Données sur les seules instructions du Client.

D'une manière générale, La Poste s'engage à respecter les mesures de sécurité adéquates pour protéger les Données du Client et notamment contre toute destruction accidentelle ou illicite, ou perte accidentelle, divulgation ou accès non autorisé.

A la fin du Contrat pour quelque cause que ce soit, La Poste s'engage à détruire toutes les Données du Client et à n'en conserver aucune copie.

Les données sont hébergées en France. La Poste a confié les opérations de maintenance de(s) (l') application(s) traitant les données à un prestataire informatique situé au Maroc. En cas d'incident informatique, l'équipe d'informaticiens du prestataire pourra y accéder, si nécessaire et dans le cadre uniquement des opérations de maintenance, sans pouvoir les modifier et ce en vue de procéder uniquement à des tests de bon fonctionnement.

ARTICLE 15 – COMMUNICATION- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les Parties s'engagent réciproquement à respecter l'image de marque et la réputation l'une de l'autre et à ne pas y porter atteinte de quelque manière que ce soit.

Elles conservent chacune la propriété exclusive et l'usage de leurs marques, enseignes, signalétiques, logos et signes distinctifs.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

Chaque Partie s'engage à respecter l'intégralité des droits de l'autre Partie sur ses marques et logos, et notamment s'interdit de susciter une quelconque confusion dans l'esprit du public quant aux relations d'affaires les unissant, à quelque fin que ce soit, et par quelque mode que ce soit.

Toute utilisation des marques, logos, emblème, modèle ou signe distinctif appartenant à l'une ou à l'autre des Parties, toute concession de quelque manière que ce soit d'un quelconque droit à un tiers devra faire l'objet d'une autorisation expresse et préalable de l'autre Partie.

Chaque Partie s'engage à ne pas faire figurer, à côté du logo de l'autre Partie, le logo et/ou tout autre signe distinctif d'un concurrent de cette dernière.

La Poste est propriétaire du Portail Client, du web service, et plus généralement des moyens mis en œuvre pour exécuter le Contrat.

A compter de la date de résiliation ou de cessation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, les Parties devront cesser, à cette date, toute utilisation de la marque et du logo de l'autre Partie.

ARTICLE 16- CONFIDENTIALITE

Les Parties sont réciproquement soumises à une obligation de secret et de confidentialité.

Chaque Partie qui, à l'occasion de la négociation ou de l'exécution du Contrat, a reçu communication d'informations, documents ou objets quelconques, est tenue de maintenir secrète et confidentielle cette communication et son contenu. Chaque Partie s'engage, en conséquence, à ne les faire connaître à aucune tierce personne, ni à les utiliser à d'autres fins que celles mentionnées au Contrat sans avoir reçu au préalable l'autorisation écrite de l'autre Partie.

Seuls échappent à cette obligation de secret et de confidentialité les informations, documents ou objets tombés officiellement dans le domaine public, diffusés au public préalablement à cette communication ou signalés comme non confidentiels par la Partie qui effectue la communication.

Ces obligations perdureront pendant deux (2) ans à compter de la fin du Contrat.

Cependant, aucune des Parties n'est tenue à une quelconque obligation de confidentialité en cas d'obligation légale ou de décision de justice de fournir des informations confidentielles à une autorité publique ou à un tiers.

En cas de cessation des relations contractuelles entre les Parties pour quelque cause que ce soit, les informations sont, soit rendues à la partie originaire de ces informations, soit détruites, ce qui ne libère aucune des Parties des obligations de confidentialité du Contrat.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

ARTICLE 17 – CONVENTION DE PREUVE

Le Contrat sera signé de manière manuscrite ou électronique via Contralia.

En application des articles 1365 et suivants du Code Civil, les parties acceptent et reconnaissent la parfaite validité du Contrat formé sur support électronique. Ainsi, les parties acceptent à titre d'éléments déterminants de leur engagement, de signer électroniquement le Contrat conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code Civil et du décret du 30 mars 2001.

Les éléments de preuve de la formation et de la signature de ce Contrat seront transmis à chaque signataire sous la forme électronique.

Dans le cadre du Contrat, les Parties s'accordent sur la valeur probante de la transmission dématérialisée de données par courrier électronique, le Portail Client ou encore échange de données informatisées.

Tout échange de données dématérialisées doit donner lieu à un accusé de réception permettant de prouver que les données ont bien été transmises entre les Parties.

Les Parties s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments susvisés, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que ceux-ci ne peuvent constituer une preuve.

ARTICLE 18 – ASSURANCE

Chacune des Parties garantit à l'autre Partie qu'elle est titulaire d'une Assurance Responsabilité Civile exploitation/professionnelle contractée auprès d'une compagnie notoirement solvable, ayant son siège social dans l'Union Européenne, la couvrant pour les dommages qui pourraient être causés à l'autre Partie ou aux tiers, qui pourraient résulter directement des engagements pris au titre du Contrat et de ses suites éventuelles.

Chaque Partie fournira à la demande de l'autre Partie une attestation d'assurance attestant de cette couverture.

ARTICLE 19 – DROIT APPLICABLE -DIFFERENDS

Le Contrat est régi pour son interprétation et son exécution par le droit français.

A défaut d'accord amiable, tout litige relatif à la validité, l'exécution, l'interprétation, l'extinction du Contrat, sera porté par la partie la plus diligente devant les tribunaux compétents.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

Annexe 2.

Conditions Générales de la MarketPlace Ma Ville Mon Shopping

1. Conditions Générales d'Utilisation Acheteurs

Préambule

Ma Ville Mon Shopping est un service proposé par La Poste,
SA au capital de 3 800 000 000 euros,
Siège social : 9, rue du Colonel Pierre Avia 75 015 PARIS,
Immatriculée au RCS de Paris N° 356 000 000,
N° de TVA Intracommunautaire : FR 39356000000

La Poste met en place, sur www.mavillemonshopping (ci-après dénommé le "Site"), une Place de Marché permettant à des acheteurs majeurs (ci- après "Acheteurs"), après inscription, de rentrer, par son intermédiaire, en relation avec des Vendeurs professionnels, également inscrits sur le Site (ci-après "Vendeurs"), dans le but d'acheter des produits neufs (ci-après les "Produits") proposés à un prix ferme (ci-après le "Service").

Pour utiliser le Service, l'Acheteur doit accepter de se soumettre aux présentes Conditions Générales d'Utilisation Acheteur (ci-après les "CGU Acheteur ") sans restriction ni réserve. Cette acceptation se matérialise par un clic de validation lors de son inscription sur le Service.

Les ventes réalisées par l'intermédiaire du Service entre les Acheteurs et les Vendeurs sont quant à elles régies par les Conditions Générales de Vente du Service (ci-après les "CGV"), qui doivent également être acceptées par l'Acheteur lors de chaque achat, elles complètent les CGU acheteur

Ma ville Mon Shopping Vous invite à prendre connaissance des CGV en cliquant sur les Conditions Générales de Vente.

1. Objet

Les présentes CGU Acheteur ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Ma Ville Mon Shopping met à la disposition des Acheteurs, dans le cadre du Service, des outils technologiques utilisés pour acheter des Produits auprès des Vendeurs.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

2. Description du service

Le Service est constitué d'un ensemble d'outils permettant aux Acheteurs de s'inscrire sur le Site, de se mettre en relation avec les Vendeurs en vue de passer des commandes de Produits, de régler le prix des Produits, de confirmer la réception des Produits et de communiquer entre eux à l'aide d'un outil de messagerie mis à leur disposition.

Il intègre également un système d'avis permettant à l'Acheteur d'évaluer la qualité de ses relations avec les Vendeurs.

Les transactions effectuées via le Service pour les besoins de l'achat des Produits sont conclues directement entre l'Acheteur et le Vendeur.

La Poste n'est en aucun cas revendeur des Produits proposés par les Vendeurs par l'intermédiaire du Service. Ainsi, les Produits achetés via le Service ne pourront être repris ni échangés par La Poste ou tout autre établissement affilié.

En cas de non-respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation Acheteur, La Poste se réserve le droit d'interrompre de manière temporaire ou définitive l'accès au Service à l'Acheteur concerné.

Chaque Acheteur s'engage à conclure les achats en toute bonne foi.

3. Accès au service

L'accès au Service par les Acheteurs est réservé à une utilisation strictement personnelle. Lorsqu'il utilise le Service, l'Acheteur déclare agir à titre privé et être majeur.

Outre l'acceptation des présentes CGU Acheteur, l'accès au Service est subordonné à l'ouverture d'un compte sur le Site. Vous devez pour cela fournir les données permettant votre identification. Lors de l'ouverture de ce compte, vous vous engagez à ne fournir que des informations exactes, puis à informer La Poste sans délai de tout changement les affectant, en utilisant l'outil de messagerie mis à votre disposition dans le cadre du Service.

Pour utiliser le Service, Vous devez utiliser l'identifiant et le mot de passe créés lors de l'ouverture de votre compte. Vous vous engagez à les conserver secrets et à ne les divulguer à aucun tiers. En effet, vous serez seul responsable de l'accès au Service grâce à vos identifiant et mot de passe, sauf preuve d'une utilisation frauduleuse qui ne vous serait pas imputable.

En cas de perte, de détournement ou d'utilisation frauduleuse de votre identifiant et/ou de votre mot de passe, vous vous engagez à en avertir immédiatement le service client Ma Ville Mon Shopping

4. Résiliation du compte

4.1 Résiliation à l'initiative de l'acheteur

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

L'Acheteur peut résilier à tout moment son compte client Ma ville Mon Shopping, et demander ainsi la clôture de celui-ci en s'acquittant le cas échéant de toutes les sommes dues. Avant la suppression de compte, La Poste s'assure qu'il n'y a pas de commande en cours et que le délai de rétractation soit échu. La Poste s'assure que tous les process de réclamations et que le droit au remboursement soient éteints.

À cette fin, le Client contacte le service client dédié. Un courrier électronique lui est envoyé confirmant la résiliation dans les 7 jours ouvrés suivant réception de la demande de résiliation.

4-2 Résiliation à l'initiative de La Poste

La Poste peut résilier le Contrat sans frais par simple notification par courriel, après expiration d'un délai de préavis de 30 jours calendaires.

Toutefois La Poste est dispensée de respecter le délai de préavis et peut procéder immédiatement à la clôture du compte Client en cas de comportement gravement répréhensible de ce dernier (notamment en cas de refus du Client de fourniture de renseignements ou documents faux] ou inexacts ou de menaces ou d'injures proférées à l'encontre d'un collaborateur de La Poste).

Cette résiliation se fera de plein droit, sans préjudice des dommages et intérêts que La Poste pourrait solliciter

5. prix du service

L'ouverture d'un compte et l'utilisation du Service sont gratuites (hors couts éventuels de la connexion, dont le prix dépend de votre opérateur de communication électronique), sans obligation d'achat sur le Site. Seul l'achat de Produits à des Vendeurs est payant, dans les conditions prévues dans les CGV.

5. Données personnelles

Les informations et données vous concernant sont traitées par Ma ville Mon Shopping, elles sont nécessaires à la gestion de votre compte et de votre accès au Service. Les informations nécessaires à la livraison seront transférées au vendeur et au livreur à cette seule fin.

Pour plus d'informations concernant vos données personnelles consulter la page « Protection des données ».

6. Propriété intellectuelle

6.1 - Tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations, œuvres et images reproduits ou représentés sur le Site sont strictement réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle, pour toute la durée de protection de ces droits et pour le monde entier. À ce titre et conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, seule

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

l'utilisation pour un usage privé, sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du code de la propriété intellectuelle, est autorisée. Toute reproduction, représentation, modification ou adaptation totale ou partielle du Site et/ou de tout ou partie des éléments se trouvant sur le Site ou qui y sont incorporés est strictement interdite.

6.2 - Les dénominations sociales, marques et signes distinctifs reproduits sur le Site sont protégés au titre du droit des marques. La reproduction ou la représentation de tout ou partie d'un des signes précités est strictement interdite et doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable du titulaire de la marque.

6.3 - Certains Produits font l'objet de droits d'utilisation personnels et spécifiques réglementant les copies, diffusions publiques, locations etc. Vous devez respecter les conditions contractuelles applicables à ces Produits et La Poste ne saurait être responsable des utilisations qui pourraient être faites de ces Produits dans ce cadre.

7. Responsabilité

La responsabilité de La Poste envers l'Acheteur ne peut être engagée que pour des faits qui lui seraient directement imputables et qui lui causeraient un préjudice directement lié à ces faits. Elle ne peut être engagée pour les préjudices indirects. La responsabilité de La Poste ne peut non plus être engagée du fait de la mauvaise utilisation du Service par l'Acheteur ou de toute faute de sa part. Elle ne saurait pas plus être engagée à raison de faits imputables à un tiers au Service.

En outre, conformément à l'article 6-I, 2 et 3 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, La Poste ne saurait voir sa responsabilité engagée à raison des contenus rendus disponibles sur le Site par les Acheteurs ou les Vendeurs, notamment en ce qui concerne la description des Produits ou les appréciations que les Acheteurs font des Vendeurs, sauf si elle ne les rendait pas promptement inaccessibles après avoir été informée de leur illicéité dans les conditions prévues par cette loi.

Enfin, La Poste décline toute responsabilité en ce qui concerne les ventes que concluent les Acheteurs par l'intermédiaire de son Service avec les Vendeurs, auxquelles elle reste étrangère. Toute plainte relative aux commentaires figurant sur le descriptif des Produits ou aux livraisons des Produits sera redirigée vers le Vendeur désigné, qui assumera l'entière et seule responsabilité à ce titre.

L'Acheteur est seul responsable de l'utilisation qu'il fait du Service, notamment des appréciations qu'il fait sur le Site, et s'engage à garantir à première demande à indemniser et dédommager La Poste de tout dommage, perte, manque à gagner, que La Poste aurait à subir si sa responsabilité se trouvait engagée par un tiers, du fait d'une action liée à cette utilisation du Service par l'Acheteur.

8. Nullité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGU Acheteur sont tenues pour non valides ou déclarées comme tel en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et toute leur portée.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

9. Loi applicable et traitement des réclamations au titre du Service - Règlement en ligne des litiges.

Les présentes CGU Acheteur sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des juridictions françaises.

2. Conditions Générales d'Utilisation Vendeurs

Préambule

La Poste met en place, sur www.mavillemonshopping (ci-après le "Site"), une Place de Marché permettant à des Vendeurs majeurs (ci-après "Vendeurs" ou "Vous"), après inscription, de rentrer, par son intermédiaire, en relation avec des acheteurs particuliers (ci-après "Acheteurs"), également inscrits sur le Site, dans le but de vendre des articles neufs et d'occasion (ci-après les "Produits") à prix fermes (ci-après le "Service").

Pour utiliser le Service, le Vendeur accepte de se soumettre aux présentes Conditions Générales d'Utilisation Vendeur (ci-après les "CGU Vendeur ") sans restriction ni réserve. Cette acceptation se matérialise par un clic de validation lors de son inscription sur le Service.

Les ventes réalisées par l'intermédiaire du Service entre les Acheteurs et les Vendeurs sont quant à elles régies par les Conditions Générales de Vente (ci-après les "CGV"), qui sont réputées acceptées par le Vendeur lors de chaque confirmation de commande ; elles complètent les présentes CGU Vendeur.

La Poste vous invite à prendre connaissance des CGV en cliquant sur les conditions générales de vente.

La Poste se réserve la possibilité de modifier les présentes CGU. Toute modification prendra effet immédiatement pour les Produits en ligne dès leur notification au Vendeur. Elles ne s'appliqueront pas pour les transactions en cours au moment de leur entrée en vigueur.

1. Objet

Les présentes CGU Vendeur ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles La Poste met à la disposition des Vendeurs, dans le cadre du Service, des outils technologiques permettant à ceux-ci de mettre en vente les Produits.

2. Description du service

Le Service est constitué d'un ensemble d'outils permettant aux Vendeurs de se mettre en relation avec des Acheteurs, afin de leur proposer des Produits à la vente, de référencer et de décrire ces Produits, d'accepter les commandes passées par les Acheteurs, de percevoir le prix des Produits achetés et de gérer le service après-vente pour les Produits vendus.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

Les transactions effectuées via le Service pour les besoins de la vente des Produits sont conclues directement entre l'Acheteur et le Vendeur. La Poste n'est en aucun cas revendeur des Produits proposés par les Vendeurs par l'intermédiaire du Service.

Par ailleurs, en cas de non-respect des présentes CGU Vendeur, La Poste se réserve le droit d'interrompre de manière temporaire ou définitive l'accès au Service au Vendeur concerné, en suspendant ou en résiliant les présentes dans les conditions prévues à l'article 7.

3. Accès au service

Outre l'acceptation des présentes CGU Vendeur, l'accès au Service est subordonné à l'ouverture d'un compte. Vous devez pour cela fournir les données permettant votre identification ainsi que vos coordonnées. Lors de l'ouverture de ce compte, vous vous engagez à ne fournir que des informations exactes, puis à informer La Poste sans délai de tout changement les affectant.

L'accès au service est limité à l'ouverture d'un seul compte, tout doublon de compte se verra immédiatement supprimé sauf validation préalable par La Poste.

Pour utiliser le Service, vous devez utiliser l'identifiant et le mot de passe créés lors de l'ouverture de votre compte. Les identifiants et mots de passe sont placés sous l'entière et unique responsabilité du Vendeur. Le Vendeur s'engage à prendre toutes mesures utiles pour qu'ils ne soient pas connus de tiers ou utilisés par des personnes non autorisées. Le Vendeur a la responsabilité de la préservation de la confidentialité des identifiants et mots de passe. Le Vendeur est à cet égard responsable des conséquences de la perte ou du détournement des identifiants et mots de passe.

En cas de perte, de détournement ou d'utilisation frauduleuse de votre identifiant et/ou de votre mot de passe, le Vendeur s'engage à en avertir immédiatement La Poste.

Le vendeur est responsable des accès indus, dommages, perturbations et conséquences dommageables causés par son manquement à la confidentialité des identifiants.

4. Obligations relatives aux transactions réalisées par l'intermédiaire du service

4.1. Obligations d'ordre général

Le Vendeur doit s'identifier auprès des Acheteurs comme agissant en qualité de professionnel. Le Vendeur s'engage à respecter la législation applicable en matière d'exercice d'une activité commerciale (notamment immatriculation, obligations comptables, sociales et fiscales). En effet, Le Vendeur peut être tenu de souscrire des déclarations fiscales et sociales au titre de son activité de vente de biens sur le Site. L'administration met à sa disposition des fiches précisant ses obligations en matière fiscale et sociale.

Le Vendeur s'engage également à respecter les lois et règlements qui lui incombent en sa qualité de professionnel eu égard notamment aux Produits qu'il vend sur le Site.

Par ailleurs, le Vendeur s'interdit expressément de promouvoir directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit (notamment par l'insertion de liens hypertextes, de tout

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

message dans le descriptif des Produits, de tout imprimé dans les colis expédiés à l'Acheteur, ou encore par l'utilisation de l'adresse URL de son site Internet dans son identifiant ou sur la page Vendeur, ou par l'utilisation d'un carton d'emballage) ses produits ou services, de même que ceux de tout autre personne.

Le Vendeur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens de façon à satisfaire de manière optimale à ses obligations en délivrant un service de qualité vis-à-vis des Acheteurs.

Il s'engage notamment pour cela à répondre aux emails du Service Client et du Service Commercial de La Poste ainsi qu'aux emails des Acheteurs dans un délai de 2 jours ouvrés à compter de leur réception, et ce, en langue française.

Tout échange entre le Vendeur et La Poste est strictement confidentiel. Le Vendeur s'engage donc à ne pas divulguer le contenu de ces échanges à un tiers.

Le Vendeur s'interdit, et sans que cette liste soit limitative, d'utiliser des visuels ou des noms commerciaux, des pseudonymes ou de tenir des propos ou autres messages qui seraient injurieux, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, qui porteraient atteinte aux droits de personnes ou aux droits de propriété intellectuelle de tiers, aux lois et règlements et à l'image de marque de La Poste. A défaut ,La Poste se réserve le droit d'interrompre de manière temporaire ou définitive l'accès au Service au Vendeur concerné, en suspendant ou en résiliant les présentes dans les conditions prévues à l'article 7.

4.2. Obligations relatives aux offres de Produits sur le Site

Le Vendeur s'engage et garantit qu'il ne vendra que des Produits dont il est propriétaire ou sur lesquels il dispose des droits lui permettant de les vendre. Il garantit qu'ils ne contreviennent en aucune façon aux lois, règlementations en vigueur et normes applicables, obligatoires ou non (en particulier concernant la commercialisation des jeux, jouets) et qu'ils ne portent pas atteinte aux droits des tiers. Le Vendeur s'interdit à ce titre notamment de vendre tout Produit consistant en des œuvres contrefaisantes au sens du Code la propriété intellectuelle ou tout Produit dont la commercialisation est réglementée en vertu de dispositions législatives, règlementaires ou contractuelles (notamment en raison de l'existence d'un réseau de distribution sélective). Le Vendeur est seul responsable de la mise en vente des Produits qu'il propose sur le Service.

Le Vendeur s'interdit notamment de proposer sur le Site sans que cette liste soit limitative : des produits à caractère pornographique et plus généralement portant atteinte aux bonnes mœurs ; les biens incitant à la haine raciale ou objets de discrimination basée sur la race, le sexe, la religion, nationalité, les capacités physiques, l'orientation sexuelle ou l'âge ; les objets volés ; les médicaments ou drogues de tous types ; les armes, armes de guerre et munitions ; les animaux vivants.

Sur le descriptif associé aux offres de Produits qu'il propose sur le Site, le Vendeur s'engage à agir de bonne foi. Il est seul responsable de l'exactitude des mentions y figurant et s'engage à ce qu'elles ne risquent pas d'induire en erreur les Acheteurs potentiels, tant sur les caractéristiques du Produit, les garanties associées, que sur son état ou son prix. Concernant plus particulièrement les Produits d'occasion, le Vendeur devra faire un descriptif précis de l'état du Produit. Le Vendeur communique aux Acheteurs toutes les informations leur permettant de connaître les caractéristiques essentielles du Produit (le cas échéant,

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

composition du Produit, accessoires compris, origine, les garanties légales, les modalités de leurs mises en œuvre, ou toutes autres conditions contractuelles etc.).

Le Vendeur s'engage en outre à ce que les illustrations / visuels fournis dans le descriptif associé aux offres de Produits qu'il propose (photographie, dessin, etc.) soient conformes aux Produits ainsi illustrés et respectent les droits des tiers et qu'ils ne portent pas atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. Il garantit La Poste qu'il dispose des droits, en particulier de propriété intellectuelle, afférents à ces illustrations, qui lui permettent de les utiliser afin de présenter les Produits.

Conformément aux dispositions de la loi du 21 juin 2004, dite « LCEN » (Loi pour la Confiance en l'Économie Numérique) La Poste pourra supprimer toute information mise en ligne sur le Site par un Vendeur en cas de notification d'un tiers faisant état du caractère illicite de cette information ou d'une violation d'un droit.

Le Vendeur devra également préciser dans le descriptif associé aux offres le pays d'expédition des Produits.

4.3. Obligations relatives au prix des Produits

Le prix de vente des Produits est défini librement par le Vendeur, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Ce prix doit être mentionné sur le Site toutes taxes et frais compris (notamment TVA, frais d'emballage, eco-taxe etc.), mais hors frais de livraison, ces derniers étant ajoutés par La Poste au prix de la commande lorsque l'Acheteur la valide.

Ainsi il ne pourra pas être demandé à l'Acheteur de régler toute autre somme que celle figurant sur la fiche descriptive du Produit.

Conditions de vente équivalentes à celles mises en œuvre dans le cadre du réseau de distribution du Vendeur :

Le Vendeur est libre de décider des Produits mis en vente sur le Site www.mavillemonshopping.

Cependant, le Vendeur doit mettre en œuvre des conditions de distribution équivalentes à celles qu'il met en œuvre dans le cadre de son réseau de distribution. Le Vendeur vérifie avant la mise en vente des Produits que :

a. le prix de vente et toutes les autres conditions d'offre et/ou de vente du Produit (y compris les frais d'expédition et de traitement associés, les informations d'expédition, les remises ou escomptes, tous les produits gratuits ou à prix réduits ou tout autre avantage disponible grâce au fait d'acheter un ou plusieurs autres produits, et les conditions en vigueur pour les retours et remboursements) sont au moins aussi avantageux pour les utilisateurs du site mavillemonshopping que les conditions appliquées aux Produits qu'il vend par ailleurs, notamment sur un site internet tiers ;

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

b. le service client assuré pour les Produits qu'il vend via la Plateforme est au moins aussi réactif, de qualité et disponible que le service client qu'il offre lorsqu'il vend ces mêmes Produits par tout autre canal que la Plateforme ;

c. le contenu, les informations Produit et toutes autres informations concernant les Produits fournis, sont au moins au même niveau de qualité et de détail que l'information de la qualité la plus élevée, affichée ou utilisée lorsqu'il vend ces mêmes Produits par tout autre canal que la Plateforme.

4.4. Obligations relatives à la vente des Produits

Les contrats de vente des Produits proposés par le Vendeur sur le Site sont conclus entre le Vendeur et l'Acheteur. Le Vendeur s'engage à n'offrir sur le Site que des Produits disponibles et à supprimer sans délai du Site toute offre se rapportant à des Produits qui ne sont plus disponibles. Le Vendeur est seul responsable en cas d'indisponibilité du Produit dont il a seul la maitrise.

Le Vendeur est informé par email, par sms, par le bais de son interface Vendeur et dans son compte par La Poste lorsqu'un Produit qu'il a mis en ligne a fait l'objet d'une commande par un Acheteur.

Aussi, le Vendeur s'engage à consulter régulièrement, et au moins une fois par jour ouvré, ses emails reçus à l'adresse fournie à La Poste lors de l'ouverture de son compte puis, par la suite, en cas de changement affectant cette information, et ce, afin d'être en mesure de confirmer les Produits commandés par les Acheteurs.

La réception de la commande par le Vendeur implique pour le Vendeur, l'engagement ferme d'expédier le(s) Produit(s) dans le délai prévu dans la commande.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de plus de 2 jours ouvrés, le Vendeur doit suspendre temporairement la mise en ligne de ses Produits à vendre à l'aide de l'outil "mise en vacances" mis à sa disposition sur le Service.

Le Vendeur s'engage à honorer au minimum 95 % des commandes des Produits proposés à la vente sur le Site depuis l'ouverture de son compte. A défaut, La Poste et pour les Vendeurs ayant réalisé au moins 5 ventes, se réserve le droit d'interrompre de manière temporaire ou définitive l'accès au Service au Vendeur concerné, en suspendant ou en résiliant les présentes dans les conditions prévues à l'article 7.

4.5. Obligations relatives à la livraison des Produits

Le descriptif associé à chaque Produit présenté sur le Site indiquera les modes de livraison proposés pour la livraison de ce Produit.

Les modalités de livraison suivantes peuvent être proposées, dans les conditions définies ci-après, à L'Acheteur :

- livraison de proximité
- livraison France métropolitaine

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

Le Vendeur a l'obligation de respecter le mode de livraison choisi par l'Acheteur.

Le Vendeur doit obligatoirement adresser à l'acheteur un bon de livraison du Produit acheté. Le Vendeur doit impérativement joindre à la livraison du Produit une facture d'achat ou tout autre document permettant le cas échéant à l'Acheteur de faire jouer sa garantie.

Le Vendeur s'engage à apporter tout le soin nécessaire à la mise sous pli des Produits commandés de façon à éviter que les Produits ne soient endommagés durant le transport. Le Produit voyage aux frais et aux risques du Vendeur, jusqu'à sa remise effective à l'Acheteur.

La Poste adresse au Vendeur, au plus tard dans les 24 heures suivant la commande de l'Acheteur, les informations relatives à l'Acheteur lui permettant de livrer le(s) Produit(s) commandé(s).

Le Vendeur s'engage à expédier tout Produit commandé dans les 2 jours ouvrés pour la livraison France métropolitaine à compter de la confirmation de la commande du Produit.

Si le délai d'expédition du Vendeur est supérieur au délai susvisé, le Vendeur s'engage à en faire mention dans la fiche descriptive du Produit.

4.6. Obligations relatives aux contestations relatives aux Produits

De manière générale, le Vendeur s'engage à mettre en œuvre, de bonne foi, tous les moyens nécessaires afin de remplir ses obligations en délivrant un service de qualité aux Acheteurs.

A tout moment, l'Acheteur a la possibilité de contacter le Vendeur, d'adresser toute demande, réclamation relative aux Produits commandés en utilisant l'outil de messagerie mis à disposition dans le cadre du Service, notamment pour faire valoir ses garanties quand elles sont en cours.

Au-delà de ces délais, l'Acheteur conserve la possibilité de contacter le Vendeur, de formuler toute demande relative aux Produits commandés en utilisant l'outil de messagerie mis à disposition dans le cadre du Service.

En cas de réclamation d'un Acheteur concernant un Produit, y compris lorsque le Vendeur est informé de ladite réclamation par le biais de l'outil d'information mis à sa disposition dans le Service et/ou par l'envoi d'un email de La Poste, le Vendeur fait son affaire personnelle de la résolution du différend qui l'oppose à l'Acheteur. Les litiges sont directement réglés entre l'Acheteur et le Vendeur, le cas échéant à l'aide de l'outil de messagerie mis à leur disposition sur le Service. Le Vendeur devra faire ses meilleurs efforts pour résoudre le litige l'opposant à l'Acheteur amiablement.

Si la contestation de l'Acheteur s'avère fondée, le Vendeur procèdera soit au renvoi du Produit commandé soit au remboursement.

La Poste se réserve le droit, concernant les Vendeurs ayant réalisé au moins 5 ventes, de suspendre ou résilier les présentes dans les conditions prévues à l'article 7 en cas d'atteinte par le Vendeur d'un taux de réclamation supérieur à 5% de ses commandes depuis l'ouverture de son compte.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

4.7. Non-respect des obligations par le Vendeur

Il est rappelé que La Poste se réserve le droit de suspendre définitivement ou temporairement l'accès au service au Vendeur concerné en cas de non-respect de ses obligations , tel que prévu dans l'article 7.

5. Dispositions financières

Pour chaque commande de Produits reçue par un Acheteur, La Poste percevra de la part du Vendeur une commission égale à un pourcentage du montant correspondant, frais de port inclus et TVA en sus. Les commissions dues à La Poste par tout Vendeur pour chaque vente de Produit qu'il réalise sur la Plateforme Ma Ville Mon Shopping, et sous réserve que la vente à l'acheteur soit définitive au regard notamment de la faculté légale de rétractation est de 9% du prix de vente TTC du produit.

Les commissions sur les ventes réalisées dues par le Vendeur à La Poste sont exigibles dès que l'acheteur a acquitté le prix de la vente pour les paiements comptant.

Les commissions restent acquises à La Poste y compris dans les hypothèses où la vente est annulée ou résolue pour tout motif étranger à La Poste.

Les commissions sont en revanche reversées au Vendeur dans les hypothèses où l'acheteur annule sa commande avant expédition ou exerce son droit de rétractation après livraison du Produit.

Chaque Vendeur doit donc, avant d'inscrire un article en vente sur la Plateforme, vérifier le montant actualisé des taux de commission applicables et autres sommes qui pourraient être dues à La Poste. Toutes les sommes dues à La Poste sont immédiatement exigibles et payables par compensation – que les conditions légales de la compensation soient réunies ou non - par chèque ou prélèvement automatique.

En cas de défaut de paiement de la part du Vendeur, et sous réserve de l'obtention d'un titre exécutoire par La Poste, le Vendeur s'engage à rembourser à La Poste l'ensemble des frais résultant du recouvrement des sommes concernées et il autorise La Poste à débiter la carte de paiement ou le compte bancaire désignés des sommes qui lui sont dues.

Les intérêts qui pourront courir sur les sommes versées par les acheteurs entre la date de paiement par les acheteurs et la date de versement aux Vendeurs resteront acquis à La Poste.

Sauf mention contraire, toutes les sommes dues à La Poste sont indiquées en euros (EUR) TTC. Il est de la responsabilité du Vendeur de payer toutes les sommes et taxes applicables résultant de l'utilisation du Site Ma Ville Mon Shopping et Services dans les délais et par l'intermédiaire d'un mode de paiement valable.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

5.1. Paiement du Produit par l'acheteur

L'acheteur effectue le paiement du Produit acheté sur le site via la Plateforme avec un moyen de paiement proposé sur le site Ma Ville Mon Shopping.fr (carte de crédit ou de débit acceptée sur le Site, etc…).

La Poste se réserve la possibilité d'appliquer des frais aux acheteurs selon le moyen de paiement choisi.

Le Vendeur s'engage à accepter le moyen de paiement choisi par l'acheteur.

Lorsque le moyen de paiement choisi fait l'objet de frais appliqués par La Poste, alors le Vendeur s'engage à facturer ces frais à l'acheteur et à les reverser en intégralité à LA Poste, concomitamment au paiement de la commission due à La Poste.

Le Vendeur adresse sa facture à l'acheteur, soit dans le colis, soit par envoi à l'adresse postale de l'acheteur, soit lors du retrait de la marchandise à la boutique du VENDEUR.

Le Vendeur ne remboursera pas l'acheteur en dehors du site Ma Ville Mon Shopping : il devra utiliser son compte afin d'effectuer tous remboursements ou ajustements pour des ventes qu'il a conclues via la Plateforme ; sur son ordre, La Poste re-créditera le client en conséquence.

Seuls les frais engagés par l'acheteur pour retourner son Produit en cas d'erreur de référence imputable au Vendeur, de mise en jeu d'une garantie légale de conformité, ou produit se révélant abimé au déballage, ou tout autre motif pour lequel la loi impose le remboursement de ses frais de retour au consommateur, seront directement remboursés par le Vendeur à l'acheteur, par chèque libellé au nom de l'acheteur et envoyé à son adresse postale, ou par tout autre moyen.

La Poste assure la collecte des fonds payés par les acheteurs au Vendeur et assumera les impayés imputables à des fraudes à la carte de crédit (c'est-à-dire des achats frauduleux suite à un vol ou l'usage non autorisé d'informations concernant de cartes de crédit). Le Vendeur restera pour sa part tenu de tous autres coûts et frais liés à de telles fraudes tel que les frais de récupération de Produits.

Il est toutefois convenu que LA Poste n'assumera pas les impayés imputables à une fraude à la carte de crédit :

- en relation avec tout produit du Vendeur qui n'est pas expédié strictement en conformité avec les modalités de mise en vente et d'expédition annexées aux présentes conditions ;

- ou dans tous les cas où La Poste aura alerté le Vendeur du risque de fraude.

Le Vendeur assumera tout autre risque de fraude, de vol ou de perte dont la charge ne serait pas expressément portée sur La Poste par les présentes Conditions Générales.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

5.2. Reversement du fruit de ses ventes au Vendeur

Le montant qui est dû par La Poste à chaque Vendeur conformément aux présentes Conditions Générales est égal au montant total payé par les acheteurs pour les Produits vendus par le Vendeur sur la Plateforme déduit de tous les paiements dus à La Poste par le Vendeur.

Les paiements sont effectués par La Poste le 14ème, et 29ème jour de chaque mois, par virement, sur un compte bancaire au nom du Vendeur dès lors qu'une vente est devenue définitive (le droit de rétractation attaché est expiré et non exercé) et qu'elle ne fait l'objet d'aucune réclamation non résolue de la part de l'acheteur.

Le Vendeur veille à renseigner correctement ses coordonnées bancaires (notamment le numéro IBAN) dans l'espace "mon compte" dédié à cet effet.

A la première communication des coordonnées du compte bancaire, ou à la suite d'un changement de celles-ci, la date de paiement sera retardée d'une durée maximale de 14 jours. Le Vendeur ne pourra pas entreprendre d'action pour initier ces paiements ou faire en sorte qu'ils lui soient faits.

5.3. Réservation d'un produit par l'acheteur

L'acheteur effectue une réservation de produit par la plateforme sans qu'aucun paiement ne soit effectué conformément au processus de "mise de côté d'un produit" décrit dans les conditions générales d'achat.

A l'issue des délais de réservation (48h), le commerçant dispose d'un délai de 24h pour indiquer que la vente n'a pas été conclue. Un email lui est envoyé pour connaître le résultat de l'opération. Si aucune annulation de la vente par le commerçant n'est effectuée, la vente est réputée parfaite et le commissionnement appliqué à l'achat de produit est mis en place.

Une procédure de contestation est accessible en ligne dans l'espace personnel du commerçant en cas d'oubli de l'annulation de la vente dans les délais impartis.

Une facture est établie en fin de mois par La Poste pour les apports d'affaires réalisés dans le mois précédent.

5.4. Factures

Les factures sont exigibles à réception.

Le professionnel acquitte sa facture par chèque délivré au nom de La Poste.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront acquises automatiquement et de plein droit par La Poste, sans formalité et mise en demeure préalable, au taux de trois fois le taux de l'intérêt légal français, sans préjudice de toutes autres actions que La Poste sera en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'adhérent. En outre, La Poste se réserve le droit, en cas de non-respect des délais de paiement, de suspendre ou d'annuler la fourniture des prestations de service dans le cadre du partenariat et de suspendre l'exécution de ses obligations.

6. Evaluation des Vendeurs

La Poste pourra mettre en œuvre des mécanismes qui permettent aux acheteurs d'évaluer les Produits et/ou les performances du Vendeur, et La Poste pourra mettre ces évaluations à la disposition du public.

7. Durée de l'inscription Suspension - Résiliation

7.1 Durée de l'inscription

L'inscription des Vendeurs est effectuée pour une durée indéterminée.

7.2 Résiliation pour convenance

a/ Outre le cas de résiliation à l'initiative des Vendeurs prévu à l'article 2 ci-avant, tout Vendeur peut mettre fin à son inscription à la Plateforme, à tout moment, en cliquant sur le bouton « Fermer ma boutique » présent dans son interface Vendeur. La fermeture du compte subséquente sera effective dans les 24 heures suivant la demande de fermeture effectuée par le Vendeur.

b/ La Poste a la possibilité de résilier l'inscription du Vendeur moyennant un pr is de 3 mois commençant à courir à compter de la date d'envoi au Vendeur d'une LRAR notifiant la résiliation.

7.3 Résiliation pour faute

La Poste pourra résilier de plein droit et sans formalité l'inscription du Vendeur en cas d'inex tion ou mauvaise ex on par lui d'une obligation lui incombant et ce, après mise en demeure adressée par email et restée infructueuse à l'i élaide trente (30) jours suivant son envoi.

Par convention expresse, les évènements suivants - sans que cette liste soit limitative,- sont réputés constitutifs d'une inexécution ou mauvaise ex on :

- le non-respect par le Vendeur des niveaux de service minimum indiqués dans les CGV,

- la vente de Produits contrefaisant ou portant atteinte aux droits de tiers et/ou de réseaux de distribution sélective ou exclusive,

- la vente sur la Plateforme des Produits dans des conditions ne respectant les engagements du Vendeur stipulés à l'article 5 des Conditions Générales,

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

- le signalement, par un consommateur ou par tout tiers détenant un intérêt légitime, d'une te, d'un abus ou autre indélicatesse imputable au Vendeur, telle que par exemple et sans que cela ne soit limitatif la transmission de fausse information relative à la concrétisation d'une réservation effectuée sur la plateforme

- le non-paiement par le Vendeur des factures mensuelles lui étant adressé indiqué

Dès lors qu'elle aurait connaissance de l'un des faits suivants :

- fourniture de sses informations par le Vendeur (ou omission d'information), lors de son inscription ou ultérieurement, de nature à porter atteinte à la transparence des opérations proposées par le Vendeur sur la Plateforme ou de nature à réduire l'exercice d'un de leurs droits légaux ou contractuels par les consommateurs,

- commission par le Vendeur d'une pratique commerciale déloyale à l'égard des consommateurs,

7.4 Conséquences de la résiliation de l'inscription du Vendeur :

En cas de résiliation, pour quelque raison que ce soit, toutes les sommes dues par le Vendeur à la date de résiliation sont immédiatement exigibles. À la date de résiliation, le Vendeur perd sa qualité de Vendeur :

- ses Produits sont alors immédiatement retirés de la Plateforme

- son compte est fermé lorsque le traitement des commandes en cours d'ex on à la date de résiliation du contrat est achevé et que l'ensemble des réclamations relatives aux commandes passées auprès de lui sont résolues.

DANS TOUS LES CAS DE CLÔTURE DE L'INSCRIPTION D'UN VENDEUR, ET QUELLE QUE SOIT LA PARTIE À SON INITIATIVE, LE VENDEUR EST TENU D'ACHEVER L'EXÉCUTION DE TOUTE COMMANDE D'UN ACHETEUR, EN COURS À LA DATE DE CLÔTURE, ET D'ASSURER SES OBLIGATIONS D'APRÈS-VENTE (LÉGALES ET CONTRACTUELLES) Y AFFÉRENTES NOTAMMENT LA BONNE GESTION DES RÉCLAMATIONS JUSQU'À LEUR RÉSOLUTION.

8. Service de médiation pour les litiges de consommation - Règlement en ligne des litiges

Conformément à la règlementation, La Poste propose aux Acheteurs un service de médiation pour les litiges de consommation liés aux transactions réalisées par l'intermédiaire du Service.

Les frais de médiation seront refacturés par La Poste au Vendeur.

Plateforme de Règlement en Ligne des Litiges : Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Cette plateforme est accessible au lien suivant : https://webgate.ec.europa.eu/odr/

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

9. Données personnelles

Les informations et données relatives à toute personne physique représentant les Vendeurs sont traitées par La Poste ; sauf mention contraire, elles sont indispensables à la gestion du compte du Vendeur et de son accès au Service. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires incombant, le cas échéant, à La poste, ainsi que pour permettre à La poste d'améliorer et de personnaliser les services proposés aux utilisateurs du Site, ainsi que les informations adressées au Vendeur. Dans ce cadre, le Vendeur peut être amené à recevoir des informations par email liées au Service de la part de La Poste.

Conformément à la loi dite "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, le Vendeur dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles le concernant, dans les conditions prévues par la loi. Pour les exercer, l'Acheteur peut contacter Madame la Déléguée à la Protection des Données, CP C703, 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS.

Conformément à la réglementation en vigueur, toute demande présentée à ce titre devra être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du demandeur et préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai maximum de 2 mois suivant la réception de la demande.

La Poste utilise des cookies. Pour plus d'information sur les cookies cliquez ici

S'agissant des données relatives aux commandes de Produits du Vendeur collectées dans le cadre du Service, La Poste informera les Acheteurs qu'elles sont destinées à La Poste, et que les informations nécessaires à la livraison des Produits seront transférées, à cette seule fin, au Vendeur.

Le Vendeur s'engage irrévocablement à utiliser les données personnelles de l'Acheteur qui lui seront transmises par LA Poste uniquement pour les besoins de la livraison des Produits et pour lui permettre de s'acquitter des obligations légales qui s'y attachent. Il s'engage à n'en conserver aucune copie dès qu'il aura procédé à l'expédition du ou des Produit(s) commandé(s). Toute autre utilisation, location, vente, revente ou copie de la part du Vendeur sont interdites. Dans ce cadre, le Vendeur peut être amené à recevoir des informations par email liées au Service de la part de LA Poste.

Lutte contre la fraude

Afin de lutter contre la fraude (absence de livraison des clients, impayés, …) ou des comportements inadéquats du Vendeur (réclamations, mauvaises évaluations ou taux de satisfaction insuffisant…) et ainsi assurer aux Utilisateurs du Service une qualité de service optimale, les données personnelles du Vendeur collectées sur le site sont traitées par LA Poste pour déterminer le niveau de risque de fraude et de confiance associé au compte Vendeur.

Les messages échangés entre le Vendeur et l'Acheteur par le biais de Ma Ville Mon Shopping, sont conservés par La Poste et pourront être utilisés pour prouver un comportement inadapté du Vendeur.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

La Poste pourra, en fonction des résultats du contrôle effectué sur les comptes Vendeurs (à l'inscription et pendant la vie du compte), de l'indice de confiance attribué au compte Vendeur ou du comportement du Vendeur, prendre des mesures, telles que refus d'inscription du Vendeur à la Marketplace, suspension temporaire ou fermeture définitive du compte Vendeur. Ces mesures pourront également avoir pour effet de suspendre le paiement des Vendeurs dans le cas où le Vendeur n'a pas ou pourrait ne pas procéder à la livraison. La survenance d'un incident (absence de livraison, impayé concernant La Poste, fermeture du compte, indice de confiance négatif…) pourra entraîner l'inscription des données en rapport avec le compte au sein du fichier d'alerte de La Poste, ce qui pourra, lors de prochaines connexions ou inscriptions des Vendeurs, conduire La Poste à réaliser des vérifications supplémentaires ou des refus d'inscriptions des Vendeurs.

A tout moment au cours de l'analyse de risque menée par La Poste, vous pourrez présenter vos observations en écrivant au service client. En outre, conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition prévus par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Conformément à la réglementation en vigueur, votre demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse.

10. Propriété intellectuelle

10.1 - Tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations, œuvres et images reproduits ou représentés sur le Site sont strictement réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle, pour toute la durée de protection de ces droits et pour le monde entier. À ce titre et conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, seule l'utilisation pour un usage privé, sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la propriété intellectuelle, est autorisée. Toute reproduction ou représentation totale ou partielle du Site ou de tout ou partie des éléments se trouvant sur le Site est strictement interdite.

10.2 - Les dénominations sociales, marques et signes distinctifs reproduits sur le site sont protégés au titre du droit des marques. La reproduction ou la représentation de tout ou partie d'un des signes précités est strictement interdite et doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable du titulaire de la marque.

10.3 - Certains produits font l'objet de droits d'utilisation personnels et spécifiques réglementant les copies, diffusions publiques, locations. Vous devez respecter les conditions générales de vente de ces produits et La Poste ne saurait être responsable des utilisations qui pourraient être faites des Produits dans ce cadre.

11. Responsabilité

Le Vendeur garantit et indemnisera à première demande La poste contre tout dommage subi par Ma Ville Mon Shopping et contre toute action en responsabilité qui serait engagée à l'encontre de Ma ville Mon Shopping à raison de la violation par le Vendeur d'un droit quelconque d'un tiers, y compris d'un Acheteur, que ce dommage résulte de la vente de Produits, de l'utilisation faite par le Vendeur du Service, ou de toute autre fait qui lui serait imputable.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

La responsabilité de La Poste envers le Vendeur ne peut être engagée que pour des faits qui lui seraient directement imputables et est en tout état de cause limitée au montant correspondant aux commandes réalisées dans le mois précédent. Elle ne peut être engagée pour les préjudices indirects, notamment la perte de chance de vendre des Produits en cas d'indisponibilité du Service. La responsabilité de La Poste ne peut pas non plus être engagée du fait de la mauvaise utilisation du Service par le Vendeur.

La Poste décline toute responsabilité en ce qui concerne les ventes conclues entre les Vendeurs et les Acheteurs par l'intermédiaire de son Service. Toute réclamation relative aux Produits, (description, livraison, conditions d'utilisation, etc.) qui serait portée à la connaissance de La poste sera transmise au Vendeur concerné, qui assumera l'entière et seule responsabilité.

12. Nullité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGU Vendeur sont tenues pour non valides ou déclarées comme tel en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et toute leur portée.

13. Règlement en ligne des litiges.

Les présentes CGU sont soumises entièrement et exclusivement au droit français.

Tout litige qui surviendrait concernant l’existence, l’interprétation et/ou l’exécution des présentes conditions d’utilisation devra préalablement faire l’objet d’une tentative de règlement amiable.

A défaut de règlement amiable, la partie la plus diligente saisira la juridiction compétente

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

3. Conditions Générales de Vente

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les "CGV") s'appliquent en complément, en ce qui concerne les Acheteurs, des CGU Acheteurs et, en ce qui concerne les Vendeurs, des CGU Vendeurs, dans lesquelles sont définis les termes en majuscules utilisés dans les présentes CGV.

Les CGV s'appliquent à toutes les ventes de Produits réalisées par l'intermédiaire du Service entre le Vendeur et l'Acheteur. Elles ont vocation à régir les relations entre les Vendeurs et les Acheteurs de Produits, à l'exclusion de celles qui se nouent entre les Acheteurs La Poste ou entre les Vendeurs et La Poste. Les relations entre les Acheteurs et La Poste sont régies par les CGU Acheteur. Les relations entre les Vendeurs et La Poste sont régies par les CGU Vendeur.

La Poste n'est pas le Vendeur des Produits achetés par l'intermédiaire du Service ; seul le Vendeur, dont le nom est indiqué sur la fiche descriptive de chaque Produit, est le cocontractant de l'Acheteur pour l'achat desdits Produits. Les Produits ne pourront donc être ni repris ni échangés par La Poste.

1. Conclusion du contrat de vente entre l'acheteur et le Vendeur

1) Les Produits sont présentés sur le Site avec un descriptif mettant l'Acheteur en mesure de connaître leurs caractéristiques essentielles, leur prix et le délai de livraison du Produit.

2) L'Acheteur sélectionne le ou les Produits qu'il souhaite acheter.

3) Il confirme son choix de Produit(s) et prend connaissance et accepte les présentes CGV lors de la validation de sa commande.

4) L'Acheteur reçoit un email de confirmation de l'enregistrement de sa commande.

5) Le Vendeur est informé par La Poste qu'un ou plusieurs des Produits qu'il a mis en ligne a fait l'objet d'une commande.

Les offres de Produits du Vendeur sont valables tant qu'ils sont visibles sur le Site, dans la limite des stocks disponibles. De façon générale, dans l'éventualité d'une indisponibilité exceptionnelle de Produit après passation de la commande de l'Acheteur, le Vendeur en informera l'Acheteur à l'aide de l'outil de messagerie mis à disposition dans le cadre du Service et la commande sera automatiquement annulée et l'Acheteur est assuré que son compte bancaire sera recrédité.

De même, dans le cas particulier où un même Produit fait l'objet d'une commande par plusieurs Acheteurs à la fois, et en fonction de la disponibilité de ce Produit (produit pénurique, unique, d'occasion), celui-ci ne sera vendu qu'au premier Acheteur qui enregistre sa commande. Les autres Acheteurs seront alors informés de l'annulation de leur commande.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

Toutefois, seul le contrat portant sur la vente du (des) Produit(s) non disponible(s) est visé par cette annulation.

6) Une fois la commande confirmée par le Vendeur, un email est adressé à l'Acheteur pour confirmer et récapituler sa commande et le Vendeur prend de fait l'engagement ferme de livrer les Produits dans le délai visé et le compte bancaire de l'Acheteur est débité du montant de la commande.

7) En cas de confirmation de tout ou partie de la commande de l'Acheteur, lesdits Produits sont expédiés par le Vendeur suivant les modalités fixées à l'article 3.

8) L'Acheteur doit confirmer sans délai dans « Mon compte » la bonne réception de chaque Produit commandé. A défaut, le Produit sera réputé avoir été réceptionné dans un délai de 21 jours à compter de la date de débit de son compte bancaire.

Cette clause est sans préjudice des dispositions des articles L. 217-4 et suivants du Code de la consommation mentionnés en annexe, l'Acheteur ayant la possibilité, A tout moment, de contacter le Vendeur, d'adresser toute demande, réclamation relative aux Produits commandés en utilisant l'outil de messagerie mis à disposition dans le cadre du Service.

9) L'Acheteur est invité à évaluer la performance du Vendeur suivant les modalités prévues à l'article 7.

2. Prix et paiement

Le prix d'achat du Produit est fixé par le Vendeur. Il est mentionné en euros TTC sur la fiche descriptive, mais hors frais de livraison, ces derniers étant ajoutés avant la validation de la commande suivant soit le barème précisé à l'article 3 ci-après soit le barème indiqué par le Vendeur sur la fiche descriptive.

Pour rappel, le fait pour l'Acheteur de valider sa commande implique l'obligation à sa charge de payer le prix indiqué.

Le règlement des achats réalisés par l'intermédiaire du Service peut s'effectuer soit par carte bancaire, soit par PayPal auprès de La Poste qui encaisse le montant correspondant, au nom et pour le compte du Vendeur.

3. Modes et frais d'expédition

Les modalités de livraison suivantes sont proposées, dans les conditions définies ci-après, à l'Acheteur :

- livraison de proximité
- livraison France Métropolitaine

Le Vendeur s'engage à adresser à l'Acheteur le ou les Produits commandé(s) dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date de confirmation de commande pour la livraison France Métropolitaine; le Vendeur prenant de fait l'engagement ferme d'expédier les Produits dans le délai visé. Les Produits sont livrés à l'adresse indiquée par l'Acheteur dans « mon compte », et acheminée dans les conditions qu'il a choisies lors de sa commande. Il est dès lors de la seule

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

responsabilité de l'Acheteur de s'assurer que les informations qu'il communique à E-SY COM à cet effet sont et demeurent correctes et qu'elles lui permettront de recevoir les Produits qu'il achète sur le Site. Les Produits voyagent aux frais et aux risques du Vendeur. Dès le moment où l'Acheteur prend possession physiquement des produits commandés, les risques de perte ou d'endommagement des produits lui sont transférés.

Le Vendeur informera La Poste de façon précise de l'expédition de chaque commande (si la commande de l'acheteur a été expédiée en plusieurs envois, le Vendeur précisera à La Poste quelle partie de la commande aura fait l'objet d'un envoi) par le biais de compte vendeur. A défaut d'une telle information, La Poste pourra annuler la transaction concernée.

4. Droit de rétractation

Conformément aux dispositions légales en vigueur, dans le cadre d'un achat effectué auprès d'un Vendeur professionnel, l'Acheteur dispose d'un délai de 14 jours à compter de la réception du (des) Produit(s) commandés pour exercer, auprès dudit Vendeur, son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

En cas de commande contenant plusieurs Produits passée auprès d'un même Vendeur, ce délai de 14 jours court à compter de la réception du dernier Produit.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix du ou des Produits acheté(s) et les frais d'envoi seront remboursés les frais de retour restant à la charge de l'Acheteur.

Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice...) dans un conditionnement identique à celui utilisé lors de l'expédition permettant leur recommercialisation.

Les retours doivent également être accompagnés d'un justificatif d'achat d'une copie de la facture ou du bon de livraison d'achat pour une gestion optimisée.

Conformément à la réglementation en vigueur (article L221-28 code consommation), le droit de rétractation ne peut être exercé pour

- les enregistrements audio, vidéo ou de logiciels informatiques descellés après la livraison.,
- De fourniture de biens qui ont été descellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé ;
- De fourniture d'un journal, d'un périodique ou d'un magazine, sauf pour les contrats d'abonnement à ces publications ;

L'Acheteur exerce son droit de rétractation directement auprès du Vendeur concerné à l'aide

- du formulaire-type de rétractation ci-joint en Annexe à adresser au Vendeur à l'adresse qu'il lui indiquera lors de leurs échanges via l'outil de messagerie mis à disposition dans le cadre du Service
- ou par tout moyen et notamment par mail exprimant la volonté de l'Acheteur de se rétracter sans aucune ambiguïté, et mentionnant la commande concernée par cette

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

rétractation à l'aide de l'outil de messagerie mis à sa disposition dans le cadre du Service.

Une fois le formulaire ou la déclaration de rétractation envoyée au Vendeur, l'Acheteur doit renvoyer le ou les Produits concernés au Vendeur dans un délai raisonnable et, au plus tard, dans les 14 jours suivant la communication au Vendeur de la décision de l'Acheteur de se rétracter.

L'Acheteur renvoie le ou les Produits à l'adresse indiquée par le Vendeur à l'aide de l'outil de messagerie mis à disposition dans le cadre du Service.

Le remboursement des Produits retournés est effectué par La Poste dans les conditions suivantes :

La Poste procédera au remboursement des sommes versées (y compris les frais de livraison ; au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle le droit a été exercé auprès du Vendeur et que La Poste en aura été informé ; selon le même moyen de paiement que celui utilisé pour la commande,. Cette date de remboursement pouvant être différée jusqu'à récupération du Produit ou jusqu'à ce que l'Acheteur ait fourni simultanément au Vendeur et à La Poste une preuve de l'expédition du Produit, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

5. Litiges - Contestations - Médiation - Règlement en ligne des litiges

5.1 Traitement des réclamations

A tout moment, l'Acheteur a la possibilité de contacter le Vendeur, d'adresser toute demande, réclamation relative aux Produits commandés en utilisant l'outil de messagerie mis à disposition dans le cadre du Service notamment pour faire valoir ses garanties quand elles sont en cours.

Au-delà de ces délais, l'Acheteur conserve la possibilité de contacter le Vendeur, de formuler toute demande relative aux Produits commandés en utilisant l'outil de messagerie mis à disposition dans le cadre du Service.

Les litiges sont directement réglés entre l'Acheteur et le Vendeur, le cas échéant à l'aide de l'outil de messagerie mis à leur disposition sur le Service.

L'Acheteur et le Vendeur feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à la résolution amiable du litige.

Néanmoins, dans le cas où le Vendeur n'aurait pas résolu le litige l'opposant à l'Acheteur dans un délai de 8 jours ouvrés à compter de la réception de la réclamation, La Poste se réserve le droit, après en avoir préalablement informé le Vendeur, de procéder au remboursement du Produit auprès du client. Le montant de ce remboursement sera ensuite déduit des sommes à reverser par La Poste au Vendeur au titre des Produits vendus par le Vendeur via le Service.

Selon les cas, le litige déclaré donnera lieu soit au renvoi du Produit commandé soit au remboursement.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

6. Garanties

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives à la conformité du bien au contrat ou aux vices cachés (visées dans l'encadré ci-dessous et dont les textes sont rappelés en Annexe des présentes CGV) les Produits défectueux (sans que cela ne soit du fait de l'Acheteur) ou ne correspondant pas à la commande seront remboursés ou échangés au choix de l'Acheteur.

Les Produits doivent être retournés au Vendeur dans l'état dans lequel ils ont été reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, notice...) dans un emballage permettant un transport dans de bonnes conditions.

Dans ce cadre, les frais d'envoi seront remboursés à l'Acheteur sur la base du tarif facturé et les frais de retour seront pris en charge par le Vendeur.

Le remboursement s'effectuera par re-crédit du moyen de paiement utilisé lors de la commande.

Le remboursement des achats effectués par chèques cadeaux virtuel et s'effectuera exclusivement sous forme de chèques cadeaux virtuel pour un montant identique à celui payé sous cette forme. Aucun envoi en contre-remboursement ne sera accepté, quel qu'en soit le motif. Ces garanties sont sans préjudice du droit de rétractation prévu à l'article 4.

Il est rappelé que dans le cadre de la garantie légale de conformité, l'Acheteur :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir vis-à-vis de son Vendeur ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à 24 mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale pouvant éventuellement couvrir votre bien. Il est rappelé que l'Acheteur peut décider de mettre en œuvre, vis-à-vis de son Vendeur, la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil et que dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code Civil.

7. Evaluation des Vendeurs

La Poste met à la disposition des Acheteurs des moyens leur permettant d'évaluer la performance des Vendeurs à l'issue de la confirmation de la réception des Produits commandés. Cette transparence permet aux Acheteurs de sélectionner des Produits chez les Vendeurs les plus sérieux et qui respectent le mieux les conditions d'utilisation du Service.

L'appréciation est réalisée suivant des critères d'évaluation et par l'attribution d'étoile(s) par les Acheteurs. A ce titre, La Poste n'assure aucun contrôle de l'appréciation réalisée par les Acheteurs, qu'elle se contente de stocker sur le Site. Elle peut toutefois être amenée à

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

supprimer, sans préavis, toute appréciation dont le contenu lui aurait été signalé comme étant illicite. Les évaluations laissées par l'Acheteur, ainsi que son pseudonyme, seront visibles par tout visiteur du Site.

8. Données personnelles

En complément de l'article 5 des CGU Acheteur et de l'article 8 des CGU Vendeurs, l'Acheteur et le Vendeur sont informés que l'ensemble des données collectées dans le cadre du Service lors de la passation des commandes sont traitées par La Poste aux fins de traitement desdites commandes.

Les informations et données des Acheteurs se rapportant à la livraison sont transmises par La Poste aux Vendeurs et aux livreurs dans le cadre de la livraison de proximité aux seules fins de leur permettre d'expédier les Produits commandés. Elles ne peuvent en aucun cas être utilisées à d'autres fins.

En cas de difficulté concernant le traitement de ces données, l'Acheteur et le Vendeur peuvent s'adresser directement à La Poste, dans les conditions fixées, suivant le cas, dans les CGU Acheteur ou dans les CGU Vendeur.

Chaque Vendeur n'a accès qu'aux données à caractère personnel fournies par les Acheteurs de ses Produits à La Poste lors de leur commande.

Les Vendeurs s'engagent à assurer la sécurité des données à caractère personnel qu'ils conservent pour les besoins de la réalisation et du suivi des commandes.

9. Sécurisation

Le Site fait l'objet d'un système de sécurisation : La Poste a adopté le procédé de cryptage SSL.

10. Nullité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont tenues pour non valides ou déclarées comme tel en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et toute leur portée.

11. Loi applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des juridictions françaises.

Annexe 1

Article L. 217-4 Code de la consommation

Le Vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L. 217-5 Code de la consommation

Le bien est conforme au contrat :

1. S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
    - s'il correspond à la description donnée par le Vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
    - s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le Vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
2. Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du Vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L. 217-12 Code de la consommation

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L. 217-16 Code de la Consommation :

Lorsque l'acheteur demande au Vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Article 1641 Code civil

Le Vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 alinéa 1er Code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Annexe 2 – Formulaire de rétractation

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter de votre commande passée auprès du Vendeur dans le cadre du Service mis à disposition par E-SY COM.

Envoyé en préfecture le 25/11/2019
Reçu en préfecture le 25/11/2019
Affiché le
ID : 080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC

A l'attention de [nom du Vendeur(*) .....– service ..... –

adresse du Vendeur(*) .....

(e-mail : du Vendeur .....).

Je / Nous(**) vous notifie/notifions(**) par la présente ma/notre(**) rétractation du contrat portant sur la vente du bien/ (*) ci-dessous :

Commandé le ..... / Reçu le ..... (*)

Nom du/des Acheteur(s) : .....

Adresse du/des Acheteur(s) : .....

Signature du/des Acheteur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date : .....

(*)Afin d'optimiser le retour, nous vous conseillons de confirmer ces informations auprès du Vendeur via l'outil de messagerie mis à disposition dans le cadre du Service.

(**) Rayez la mention inutile

ANNEXE 3 – SOMMES DUES A E-SY COM

A. <u>Frais variables : Grille des commissions applicables par catégories</u>

Les commissions dues à E-SY COM par tout Vendeur pour chaque vente de Produit qu'il réalise sur la Plateforme mavillemonshopping, et sous réserve que la vente à l'acheteur soit définitive au regard notamment de la faculté légale de rétractation est de 9% HT du prix de vente TTC du produit.

Les taux de commissions s'appliquent sur les montants TTC des ventes effectuées, et la commission ainsi calculée s'entend hors TVA.

Sauf grille tarifaire particulière formalisée par un avenant signé de E-SY COM et du Vendeur, E-SY COM a la possibilité de réviser la présente grille tarifaire, une telle modification étant régie par l'article 2 des Conditions Générales.

Tiers de télétransmission multiprotocole

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Albert

Utilisateur : Kaminski Muriel

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	*Transmission d'actes*
Nature de l'acte:	*Contrats, conventions et avenants*
Numéro de l'acte:	*MAVILLEMONSHOPP*
Date de la décision:	*2019-11-25 00:00:00+01*
Objet:	*Contrat de mise en place de " Ma Ville Mon Shopping " rattaché à la Q 9 de la séance de Conseil du 27 juin 2019*
Documents papiers complémentaires:	*NON*
Classification matières/sous-matières:	*9.1 - Autres domaines de competences des communes*
Identifiant unique:	*080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC*
URL d'archivage:	*Non définie*
Notification:	*Notifiée à x.xxxxxxxx@xxxxxxxxxxxxx.xx*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC-1-1_0.xml	*text/xml*	*943*
nom de original:		
Q 9 - Annexe - Contrat prestation de serviles MA VILLE MON SHOPPING.pdf	*application/pdf*	*1340414*
nom de métier:		
99_DC-080-218000149-20191125-MAVILLEMONSHOPP-CC-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*1340414*

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	*25 novembre 2019 à 10h58min00s*	*Dépôt initial*
En attente de transmission	*25 novembre 2019 à 10h58min04s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
Transmis	*25 novembre 2019 à 10h58min19s*	*Transmis au MI*

	Acquittement reçu	*25 novembre 2019 à 11h01min01s*	*Reçu par le MI le 2019-11-25*